

retenues CSG, cotisations obligatoires

Par guyon, le 25/08/2009 à 20:02

j'ai fait une attaque cardiaque suite à un entretien avec ma direction il y a 3 ans. mon patron m'a déclaré en accident du travail et a maintenu intégralement mon salaire durant mon congé qui a duré 3 mois + 6 mois en mi temps thérapeutique. aujourd'hui il me retient 240 euro sur ma paye du mois d'Aout (bonjour les vacances avec mes 3 enfants....) pour récupérer l'avance qu'il a faite aux caisses de l'état (CSG, cotisations obligatoires...etc...) pendant ma maladie, et que je dois (d'après lui).* Est-ce bien légal et n'y a t_il pas un délai pour réclamer de l'argent à un employé? je précise que pendant mon repos suite à mon infarctus je n'ai pas touché un cent de plus que mon salaire normal d'employé non cadre. merci pour votre réponse.